



Réponse à la consultation publique du Ministère en charge de la transition écologique sur son troisième plan national d'adaptation au changement climatique

1. Publication du PNACC Sport

Les conséquences du changement climatique (hausse des températures, modification des débits des cours d'eau, modification des conditions d'enneigement, ...) sur la pratique sportive, les performances sportives mais aussi les lieux de pratique sont nombreuses.

Face à ce constat, le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA) publie, à l'occasion de cette consultation publique, [son premier plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique \(PNACC Sport\)](#). Il s'agit du premier plan d'adaptation sectoriel en France.



PREMIER PLAN NATIONAL D'ADAPTATION DU SPORT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PNACC SPORT 2024-2030

Des enjeux d'adaptation complémentaires aux enjeux d'atténuation

Le PNACC Sport liste 30 mesures d'adaptation du sport à mettre en place d'ici 2030 pour s'adapter au changement climatique. Il s'agit de préparer et permettre une adaptation des pratiques sportives conformément à la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Il couvre l'ensemble des pratiques sportives amateurs et professionnelles et l'ensemble des composantes de la pratique (discipline, lieux de pratique et infrastructures sportives, événements, etc.). Les mesures d'adaptations répondent aux conséquences physiques du changement climatique ainsi qu'aux conséquences indirectes du changement climatique comme l'impact sur l'image de la discipline (acceptabilité) ou certains risques sanitaires, réglementaires, économiques et organisationnels. En revanche, les répercussions géopolitiques, sociales et macro-économiques du changement climatique ne sont pas prises en compte.

Ce plan a été réalisé en s'appuyant sur les contributions de 88 instances (grâce à une quinzaine d'ateliers de travail et une consultation publique). Il fera l'objet d'un suivi par la Direction des sports¹ et il a vocation à être revu et adapté si les hypothèses de réchauffement évoluent.

¹ qui pourra s'appuyer sur son Pole Ressources National Sports de Nature dont les missions vont évoluer pour mieux accompagner les acteurs en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

2. Opportunités offertes par le PNACC3 pour la mise en œuvre du PNACC sport

Le MSJVA se réjouit de plusieurs mesures du PNACC 3 qui pourront utilement contribuer à la mise en œuvre de mesures du PNACC Sport, et notamment :

- La mobilisation de la Recherche sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter (mesure 45 du PNACC 3),
utile face à la nécessité de mieux objectiver les enjeux sport-climat (objectif 1 du PNACC sport) ;
- La cartographie des études existantes permettant d'objectiver les impacts du changement climatique sur les activités de montagne et le tourisme littoral et nautique (mesure 35 du PNACC sport),
utile pour les études de vulnérabilité au changement climatique à mener dans chaque secteur du sport (mesure 2 du PNACC Sport) ;
- La mise à disposition d'informations sur l'adaptation au changement climatique pour les collectivités (portail national des impacts), l'introduction de la TRACC dans les documents de planification publique et la meilleure prise en compte des effets du changement climatique dans les études d'impacts des projets, plans et programmes (mesures 22, 23 et 40 du PNACC 3),
utiles pour les analyses d'impact climatiques sur les territoires à généraliser en appui des concertations préalables aux décisions relatives à l'implantation, la rénovation, etc. d'un équipement sportif (mesure 28 du PNACC Sport) ;
- L'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les normes techniques (mesure 24 du PNACC 3),
utile pour le renforcement des exigences environnementales et de résilience des cahiers des charges de construction et rénovation des infrastructures sportives (mesure 25 du PNACC Sport) ;
- L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies d'entreprise (mesure 33 du PNACC 3),
utile pour imaginer de nouveaux modèles socio-économiques (objectif 9 du PNACC Sport) ;
- L'introduction de l'adaptation au changement climatique dans l'enseignement supérieur (mesure 48 du PNACC 3),
utile pour l'intégration de modules relatifs à l'adaptation au changement climatique dans les cursus de formation et certification des éducateurs sportifs (mesure 5 du PNACC Sport) ;
- La formation des agents publics aux enjeux d'adaptation (mesure 49 du PNACC 3),
utile pour la formation de tous les décideurs du sport aux enjeux d'adaptation au changement climatique (mesure 4 du PNACC Sport) ;
- Le recours aux sciences comportementales pour mobiliser davantage les Français sur l'importance et les bénéfices de l'adaptation (mesure 51 du PNACC 3),
utile pour analyser les comportements ayant un potentiel de solution intéressant et accompagner dans la durée les changements de comportements (mesure 9 du PNACC Sport).

Le MSJVA veillera plus particulièrement à ce que :

- La cartographie de la couverture assurantielle qui sera produite par le futur observatoire de l'assurance des risques climatiques (mesure 2 du PNACC 3)
apporte un éclairage sur la couverture des acteurs économiques du sport afin d'alimenter les réflexions sur les nouveaux modèles économiques du sport à imaginer (cf. objectif 9 du PNACC Sport) ;
- Le renforcement de la surveillance et de la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé (mesure 17 du PNACC 3)
permette une meilleure connaissance des impacts des fortes températures et des pollutions sur la santé des pratiquants (mesure 1 du PNACC Sport) ;
- Le soutien du MTEECPR et de ses opérateurs pour le développement d'outils sectoriels pour aider les entreprises à s'adapter (analyse des risques et opportunités) (mesure 41 du PNACC 3)
puisse bénéficier à l'écosystème du sport (mesure 2 du PNACC Sport).

3. Points d'attention du MSJVA sur des mesures du PNACC3 susceptibles d'impacter le sport

Le MSJVA portera une attention particulière aux mesures du PNACC 3 susceptibles d'impacter le sport. Il s'interroge plus particulièrement sur :

- Les mesures de simplification de l'entretien des cours d'eau et l'évolution de l'aménagement des territoires exposés (mesure 3 du PNACC 3)
et les éventuelles répercussions en termes d'accès aux sites de pratique en eaux vives ;
- La future stratégie nationale de défense des forêts et surfaces non boisées contre les incendies (mesure 7 du PNACC 3)
et les éventuelles répercussions en termes d'accès aux sites de pratiques en forêts ;
- Le futur plan d'adaptation des sites culturels et patrimoniaux (mesure 43 du PNACC 3)
et l'éventuelle intégration de sites sportifs à ce plan.

Par ailleurs, le MSJVA souhaite s'assurer que l'écosystème du sport sera associé et / ou que les spécificités des pratiques sportives seront prises en compte pour :

- Les dispositifs de financement des conséquences du recul du trait de côte sur les territoires (mesure 4 du PNACC 3)
dès lors que certains territoires littoraux accueillent des sites de pratique sportive (bases nautiques, ...) ;
- La mise en place d'un dispositif de prévention et de protection pour réduire les risques glaciaires et périglaciaires (mesure 6 du PNACC 3)
dès lors que l'exposition des vies humaines à ces risques peut venir d'une pratique sportive ;

- Les mesures de renforcement du Plan Eau (mesure 21 du PNACC 3) et notamment ce qui concernera :
 - i) les expérimentations en matière de recours à l'eau impropre à la consommation humaine
dont font partie les eaux de vidange des piscines,
 - ii) l'approfondissement des connaissances de l'impact du changement climatique sur les sites de baignade
en lien avec le développement maîtrisé de la pratique de la nage en eau libre,
 - iii) l'harmonisation des référentiels de suivi des prélèvements et le développement d'outils numériques pour la collecte de données permettant de mieux dimensionner les autorisations de prélèvements
notamment pour les prélèvements liés à la production de neige artificielle,
 - iv) le développement d'instances locales de dialogue dans chaque sous bassin
auxquelles il est souhaitable de convier des représentants du sport ;
- Le déploiement des technologies de froid renouvelable pour limiter l'inconfort thermique dans les bâtiments (mesure 10 du PNACC 3),
dès lors qu'une personne pratiquant une activité sportive à l'intérieur d'un bâtiment est aussi vulnérable (comme le sont les enfants, personnes âgées, et les malades) ;
- Les évolutions des équipements de protection individuelle plus adaptés aux effets de la chaleur (mesure 11 du PNACC 3)
dès lors que certaines disciplines sportives nécessitent aussi le port d'un gilet de sécurité par exemple ;
- Les modalités d'accompagnement des « *entreprises affectées durablement et de manière structurelle par les conséquences du changement climatique* » pour qu'elles « *s'engagent dans la prévention et la couverture de ces nouveaux risques* » (mesure 34 du PNACC 3),
dont font partie les stations de ski et les bases nautiques par exemple.

4. Contributions du Sport à la mise en œuvre des mesures du PNACC 3

Enfin, le MSJVA souhaite rappeler au MTEECPR le rôle que peuvent jouer :

- Les pratiquants de sport de nature dans l'observation et la remontée d'informations relatives à un départ de feu, à des atteintes à la biodiversité, etc. Le dispositif [Suricate](#) a d'ailleurs été créé pour tirer parti de ces opportunités d'observations au plus près du terrain (cf. mesures 7 et 42 du PNACC 3) ;
- Les équipements sportifs en tant que lieux de fraîcheur accessibles au public, en cas de vagues de chaleur (cf. mesure 13 du PNACC 3) ;
- Les sportifs professionnels et de haut niveau dans l'incitation aux changements de comportements, via leur rôle de modèles auprès des citoyens (cf. mesure 51 du PNACC 3) ;
- Les associations sportives en tant que potentielles structures d'accueil de services civiques écologiques (mesure 47 du PNACC 3).